

PRIX DE L'ABONNEMENT.

La Haye.	Provinces.
Sur un an . . . 26 fl.	30 fl.
» six mois . . . 14 »	16 »
» trois mois . . . 7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes à 1.50 l'année  
compris et 10 cts. par ligne en sus.

# JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION

à La Haye, Spui, n° 75.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES

Chez M. van Weelden, libraire, Spui et chez les Écrivains Honoraires, libraires, Lange-Posten, à La Haye. Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction franc de port.

## LA HAYE, 5 Avril.

On écrit d'Amsterdam :

Notre bien-aimé Roi se trouve parmi nous ; sa présence dans la capitale réjouit tous les habitants. Immédiatement après son arrivée au palais, S. M., accompagnée de LL. AA. RR. les Princes d'Orange et Henri des Pays-Bas, s'est montrée du balcon à la foule qui s'était assemblée pour saluer son souverain. Il est difficile de se faire une idée de l'enthousiasme qui a éclaté à la vue du Roi et des Princes. L'air retentissait des cris mille fois répétés de *Vive le Roi!*

Par arrêté royal du 25 mars, il est accordé au ministre d'Etat, lieutenant-général J. A. H. De la Sarraz, en dernier lieu ministre des affaires étrangères, une pension de 5,000 florins. Cet arrêté est basé sur les art. 11 et 43 de la loi du 9 mai 1846.

### Bulletin de la Bourse d'Amsterdam du 4 avril.

L'aspect des fonds hollandais était aujourd'hui très-favorable, comparativement à celui des derniers jours. Les ventes partielles de fonds paraissent avoir cessé et des acheteurs se sont présentés. Les cours si bas d'hier avaient attiré des spéculateurs, ce qui n'a pas manqué d'exercer une heureuse influence sur le marché en général. Les fonds hollandais étaient tous demandés en hausse. L'abondance du numéraire a également contribué à cette amélioration.

Les fonds russes et autrichiens n'ont pu se relever de leur baisse.

Les fonds espagnols étaient un peu plus fermes que la veille. Derniers cours à 5 heures : Holl. 2 1/2 p. c. 36 1/2; 3 p. c. 41; 4 p. c. 53 1/2; Esp. Ard. à 85 liv. 6 1/2; id. à 510 liv. 5 3/4.

Au moment où nous mettons sous presse le courrier de l'Allemagne n'était pas encore arrivé.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, dans la chambre des communes d'avant-hier, lord John Russell s'est opposé à toute réduction des forces militaires. Il a dit que l'augmentation de l'armée était nécessaire par les besoins des colonies, et par l'état des affaires à l'intérieur et à l'extérieur. Le premier ministre a ajouté que jusqu'à présent rien dans aucun des Etats du continent n'appelait de protestation ni même de remontrance de la part du gouvernement anglais, mais que personne ne pouvait répondre de l'avenir.

Voici les observations qu'a présentées lord John Russell : « Dans les Indes, en Australie, l'on nous demande continuellement des renforts. Nous avons besoin de quelques troupes à l'île Maurice, Malte et Gibraltar ne peuvent pas rester sans une garnison convenable. Les forces des Indes occidentales n'ont été peut-être que trop réduites. C'est à peine si nous avons des troupes suffisantes au Canada et dans les colonies de l'Amérique du Nord. Je reconnais, assurément avec autant de respect pour la reine Victoria que pour la reine Elisabeth, que la meilleure protection de la souveraineté doit être l'affection de son peuple. Mais il ne faut pas perdre de vue que nous ne vivons pas dans ces temps où chaque homme apprenait le maniement des armes et se faisait soldat afin de garder sa propriété. L'état de la société est tel que dans beaucoup de localités les populations, au plus léger désordre, ont besoin de protection, et c'est à la force armée que ces populations paisibles et industrielles demandent sûreté et protection. Lorsque j'étais au ministère de l'intérieur, fréquemment je recevais des demandes de secours et de protection. Ces demandes me venaient de manufacturiers et de négociants du Lancashire et de l'Yorkshire. Beaucoup me disaient que si je ne pouvais pas donner des renforts suffisants, ils iraient s'établir dans quelque autre partie du pays. Dans un grand nombre de villes comptant 20, 30, 40 et 50,000 hommes, l'inquiétude était

provoquée par 5 ou 600 gamins, âgés de quinze à vingt ans, qui se promenaient avec des torches, proféraient des cris et remplissaient ces populeuses villes d'inquiétude et d'émoi.

C'est précisément pour remédier à ce mal, c'est pour défendre la condition civilisée, paisible et sociale de l'Angleterre; c'est pour protéger les masses et leur épargner la peine et la dépense de s'armer pour protéger leurs foyers; c'est pour cela, dis-je, que nous demandons quelques hommes de plus. Après ces graves considérations, que l'on ne vienne plus nous nous rebattre ici de lieux communs usés sur l'affection des peuples, la meilleure sauvegarde de la tranquillité publique. Si rien ne nous engage à augmenter les budgets que nous avons proposés au commencement de l'année, avant les troubles qui ont régné sur tout le continent, d'autre part, il ne serait ni sage ni prudent de diminuer subitement nos forces. Quoique regardant attentivement la situation des affaires, ne pourrait affirmer que les relations existant entre l'Angleterre et les autres Etats resteront les mêmes pendant un certain temps. Toutefois, je suis heureux de dire que rien ne commande actuellement à l'Angleterre d'intervenir d'aucune manière, même par remontrance formelle, contre tout ce qui s'est passé. Dans la situation actuelle des affaires, il n'est rien qui ait affecté notre position ni qui nous ait impérieusement dicté une protestation ou une remontrance.

Je sais que nos plus riches villes de commerce et d'industrie sont en souffrance, et que cette souffrance tient à plusieurs circonstances; mais je ne voudrais pas m'exposer à ce que plus tard on me reprochât d'avoir diminué les forces nationales, au moment où il importe que le pays puisse compter sur toutes ses ressources. Je ne le ferai pas parce que j'ai l'intime conviction que ces forces sont nécessaires et essentielles pour la sûreté de l'Etat.

### Nouvelles d'Allemagne.

Darmstadt, le 27 mars.

Dans la séance de la seconde chambre, on a mis en délibération la proposition du député Litz, au sujet de la reconnaissance de la république française :

« M. Wernher. Loin de nous la pensée de vouloir exercer aucune influence sur les affaires en France; mais nous devons exiger à notre tour que la France ne se mêle pas des nôtres. On prétend que la France se prépare à exercer la violence en Allemagne, à l'égard des affaires constitutionnelles du pays. Si cela est, l'Allemagne doit faire usage de son droit national, et il faut que la France en soit prévenue.

« M. Rabenau, secrétaire de légation : Il n'est pas douteux que la France ait l'intention d'intervenir dans les affaires de l'Allemagne, et M. de Lamartine est le seul membre du gouvernement provisoire qui n'ait aucune part dans cette conviction. On a donné jeudi dernier six cents feuilles de route pour la république d'Allemagne. Un grand nombre d'individus marcheront probablement sous les ordres d'un général polonais.

« M. de Gundersen partage l'opinion de M. de Wernher, ainsi que M. Hillebrand, qui rappelle certaines analogies avec la révolution.

« M. Litz soutient que tout ce qui se fait en France n'a pour but que d'éloigner les ouvriers. D'abord on a renvoyé les ouvriers anglais, et maintenant c'est le tour des Allemands, par suite de la nécessité où se trouve le gouvernement provisoire de n'occuper que des ouvriers français. Les mesures hostiles contre l'Allemagne sont parties, non pas du gouvernement français, mais tout au plus des masses. Nous n'avons qu'à armer le peuple, et promptement.

« M. Litz, reprend M. Wernher, ne semble pas être au courant de l'affaire. L'orateur soutient avoir lu des proclamations signées par Georges Herwegh, au nom de la propagande républicaine. Les Allemands engagés dans l'œuvre de l'invasion ont reçu du gouvernement français une solde de route. Il se trouve aussi des Français parmi ces Allemands.

« M. Litz. On confond l'intervention des particuliers avec celle du gouvernement.

« M. Lehne. Le gouvernement français se trouve dans une position grave à cause des promesses faites aux ouvriers. L'impulsion aurait été donnée

bien plutôt par l'Allemagne du Midi. Depuis, l'opinion y a changé; car on est arrivé à cette conviction, que la majorité des Allemands n'étaient pas pour la forme républicaine, et que l'on avait renoncé à cette forme de gouvernement. Par suite de ce changement de l'opinion, l'état des affaires cesse d'être le même. Cependant, je ne veux pas nier les dangers qui existent en France, ou les éléments qui y fermentent. Pour éviter ces périls, il faut rétablir la Pologne, afin de pouvoir opposer une barrière au colosse de Russie.

« Voici le contenu des dépêches que le ministre de Gagnon a lues hier à la chambre des députés :

« Les démocrates allemands de Paris se proposent d'abord de proclamer la république fédérative en Allemagne. Herwegh, Borstein et Börnstedt dirigent l'expédition, qui sera commandée par un général polonais. Marx, qui est à la tête des communistes, ne fait pas encore cause commune avec eux, mais il finira par se joindre à eux. Les démocrates allemands reconnaissent le principe tout pour le peuple. Ils adoptent aussi les principes de liberté, de fraternité et d'égalité de la révolution française, et s'engagent à les propager.

« Les ambassadeurs d'Allemagne, ayant à leur tête MM. Hatzfeld et d'Appony, ont fait des démarches à Paris. M. de Lamartine est contre l'entreprise, et les autres membres du gouvernement sont pour. L'expédition marchera en trois colonnes par Metz, Strasbourg et Bâle. On envoyait des émissaires. Les comités de la Pologne ont promis leur coopération. Le premier attaque viendra de la Suisse. Telles sont les communications officielles du ministre.

La Gazette Universelle de Prusse publie dans son numéro du 2 avril, les projets de loi présentés par le gouvernement prussien à la diète, sur les élections et les bases sur lesquelles devra reposer la constitution.

Il résulte de la première pièce, que le gouvernement propose le suffrage universel sans aucun cens électoral, mais avec l'élection indirecte (à deux degrés). Tout Prussien âgé de 24 ans est électeur au premier degré. Les mendicants et les domestiques à gages sont seuls exceptés. Il y aura un électeur direct (Wahlmann) pour 500 habitants, la fraction sera formée et comptera comme unité; mais une commune qui ne compte pas 300 âmes sera jointe à une autre.

Dans les communes au-dessus de 1,000 habitants, les élections se font par quartiers à désigner par les autorités.

On ne peut être électeur que dans le district où on a droit de vote.

L'élection des électeurs directs se fera par bulletin et à la majorité absolue.

Pour être député il faut avoir atteint l'âge de 30 ans et remplir les mêmes conditions que celles imposées à l'élection.

Il y aura un député par district territorial, deux députés par district de 60,000; et un député de plus par 10,000 habitants de plus et ainsi de suite.

Le second document commence par la suppression du paragraphe 4 de la loi du 17 mars dernier relative à la presse. Les éditeurs de journaux sont exemptés de cette formalité.

L'instruction et la punition des délits politiques sont abandonnés aux tribunaux ordinaires; dans la juridiction de la cour d'appel de Cologne le jury est également introduit pour les délits politiques et ceux de presse.

Pour l'indépendance des juges toutes les lois et ordonnances relatives aux démissions, pensions et déplacements involontaires, sont rapportées.

Tous les Prussiens jouissent du droit de réunion sans armes.

L'exercice du droit de bourgeoisie ne dépend plus de la confession à laquelle les habitants appartiennent.

Les Etats de Hanovre ont ouvert leur session le 28 mars. En l'absence du roi, retenu chez lui par la maladie, c'est le comte de

## FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 6 AVRIL 1848.

### LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX.

#### L'Orgueil. — La duchesse. (1)

##### CHAPITRE VI.

Mais réfléchissant bientôt à la délicatesse et à l'orgueil de la jeune artiste, Mlle de Beaumesnil frémit en pensant qu'elle avait été sur le point de blesser peut-être à jamais son amie par une offre inconsidérée.

— Il est vrai, ma chère Hermine, — répondit-elle donc, — je ne songeais pas à vos leçons. En effet, vous ne pouvez les manquer, mais du moins vous me classerez parmi vos élèves favorites, et vous ne serez pas un jour sans venir, n'est-ce pas ?

— Oh ! je vous le promets, — répondit Hermine, soulagée d'un poids éternel, car, un instant, et ainsi que l'avait pressenti Ernestine, la duchesse avait tremblé que son amie n'insistât pour lui faire accepter une hospitalité qu'elle regardait comme une humiliation.

— Ainsi donc, mes enfants, — dit le marquis en se levant, — tout est bien convenu de la sorte... Quant à votre manière d'être avec votre tuteur, ma chère Ernestine, soyez froide, réservée... vivez le plus possible chez vous... mais ne témoignez à ces gens-là aucun amer ressentiment... Un éclat pourrait nous compromettre tous... Plus tard nous verrons.

— A ce propos, Monsieur de Maillefort, — reprit Ernestine, — je crois bon de vous avertir que Mme de la Rochemaise, toujours persuadée que j'ai l'intention d'épouser M. Gerald... voulait aujourd'hui même m'engager à recevoir Mme de Senneterre... J'ai demandé quelques jours pour réfléchir...

— Vous avez sagement fait, mon enfant; mais demain, il faudra formellement déclarer à Mme de la Rochemaise que vous ne voulez pas vous marier avec Gerald, sans donner d'autres explications; je me chargerai du reste.

— Je suivrai vos avis, Monsieur. Demain, je vous dirai, à vous, Hermine, pour vous rendre fière et heureuse, combien la conduite de M. de Senneterre a été belle et loyale envers moi, n'est-ce pas, Monsieur de Maillefort ?

— Elle a été admirable, — ma chère enfant, Gerald m'avait prévenu d'avance de son projet, et il n'a pas failli à sa promesse. Allons ! mes enfants il faut vous séparer.

— Mon Dieu ! déjà, — dit Ernestine, — laissez-moi du moins Hermine jusqu'à ce soir, Monsieur de Maillefort.

— Malheureusement, je ne puis rester, Ernestine, — dit la duchesse en tâchant de sourire. — J'ai à cinq heures une leçon chez un M. Bouffard, que M. Maillefort connaît, et il faut que je sois très exacte pour conserver mes écolières.

— Je n'ai rien à dire à cela, Hermine, il faut se résigner, — répondit Mlle de Beaumesnil avec un soupir, car elle songeait aux difficultés, aux entraves sans nombre, que le travail auquel elle était obligée Hermine, apportait dans les plus dotées relations de sa vie.

— Mais du moins, — reprit-elle, — à demain ! Hermine.

— Oh ! oui... — répondit la duchesse... et j'attendrai demain avec autant d'impatience que vous... je vous l'assure...

— Hermine, — dit soudain Mlle de Beaumesnil, d'une voix émue, — n'aimez-vous toujours autant... que lorsque vous me croyiez Ernestine... la petite brodeuse ?

— Je vous aime... peut-être davantage encore — répondit la duchesse avec effusion ; — car Mlle de Beaumesnil a conservé le cœur d'Ernestine, la brodeuse...

Les deux jeunes filles s'embrassèrent encore une fois et se séparèrent.

Deux jours après son entretien avec Hermine et Ernestine, M. de Maillefort, en suite de deux longues et sérieuses conversations avec Gerald, à qui il recommanda de ne tenter aucune démarche auprès de sa mère à propos d'Hermine, M. de Maillefort écrivit à la duchesse de Senneterre pour lui

demandeur un rendez-vous le jour même, et se présenta chez elle à l'heure convenue.

Le marquis, prévenu par Gerald, ne s'étonna pas de l'expression de chagrin couronné, mêlé d'accablement, qu'il trouva sur la physionomie de Mme de Senneterre; car, le matin même, Mme de la Rochemaise lui avait annoncé que Mlle de Beaumesnil, tout en appréciant M. de Senneterre comme il devait l'être, ne voulait pas l'épouser.

A la vue du bossu, les ressentiments de Mme de Senneterre s'exaspérèrent encore, et elle lui dit avec amertume :

— Avez-vous, Monsieur, que je suis grandement généreuse ?

— En quoi cela, Madame ?

— Ne vous donnez-vous pas, Monsieur, le plaisir de venir insulter aux chagrins que vous avez causés ?

— De quels chagrins voulez-vous parler ?

— De quels chagrins ! — s'écria la duchesse avec explosion, — n'est-ce pas votre faute, si le mariage de mon fils avec Mlle de Beaumesnil est rompu ?

— C'est ma faute ?

— Oh !... je ne suis pas votre duper, Monsieur, et c'est pour cela que nous en soyons bien certain que j'ai accepté le rendez-vous que vous m'avez eu l'audace de me demander. Je n'ai pas voulu laisser échapper l'occasion de vous dire bien en face l'aversion que vous m'inspirez.

— Soit, Madame; c'est un sujet de conversation tout comme un autre, et vous excellez dans ce genre d'entretien.

— Monsieur de Maillefort, m'obligez de garder son impertinente ironie pour une occasion meilleure, — dit Mme de Senneterre avec une hauteur courroucée, — et il vaudra bien se rappeler qu'il a l'honneur de parler à la duchesse de Senneterre.

— Madame la duchesse de Senneterre me fera la grâce de me traiter avec la considération qui m'est due, — répondit sévèrement le bossu, — sinon je mesurerai exactement mes paroles sur les paroles de Mme de Senneterre.

— Une menace, Monsieur !

— Une leçon, Madame.

— Une leçon, à moi !

(1) Voir le Journal de La Haye du n° 79.

Bismarck, président du conseil des ministres, qui a prononcé le discours d'ouverture. En voici les principaux passages:

« S. M., reconnaissant que la constitution actuellement existante ne pouvait plus convenir, dans les circonstances présentes, ni à elle-même, ni au pays, n'a pas hésité à accorder librement et sans retard tout ce qui lui semblait devoir favoriser le développement de la vie politique du pays. »

« S. M. demande seulement que tous les changements soient effectués par la voie légale, persuadée que tout avantage momentané, conquis par une autre voie, ne peut tourner qu'au détriment général. »

« S. M. a déjà pris toutes les mesures qui pouvaient dépendre d'elle pour que la confédération germanique, sur laquelle repose surtout la sûreté de l'Allemagne, soit la plus vite complétée par une représentation du peuple allemand. »

« S. M. a également ordonné que, moyennant la liberté de la presse, le droit d'association, l'indépendance et la publicité des administrations municipales et rurales, l'abolition de tous les privilèges, la simplification du budget et la responsabilité des ministres, la constitution intérieure de l'Etat fût modifiée de manière à élever l'esprit du peuple et à augmenter sa prospérité. »

« La volonté de S. M. est que toutes ces réformes soient accomplies sans précipitation, mais promptement et irrévocablement. »

« En outre, S. M. écouterait avec plaisir tous les vœux que les Etats pourraient lui soumettre pour le bien public. »

Une lettre de Hanovre, citée par la *Gazette d'Augsbourg*, annonce qu'un envoyé du gouvernement provisoire du Holstein est arrivé à Hanovre, demandant au roi des secours militaires, et que S. M. a donné ordre qu'un corps de 6,000 hommes et une brigade d'artillerie se tint tout prêt à marcher sur la frontière du Holstein. Le roi de Prusse aurait promis 12,000 hommes.

La *Gazette de Cologne* annonce de son côté que les troupes hanovriennes sont déjà parties, pour former un corps d'observation sur les bords de l'Elbe, avec ordre de prêter main forte au gouvernement provisoire du Holstein-Schleswig si les circonstances l'exigent.

On écrit d'Altona, le 31 mars, à la *Gazette de Cologne* :

« La nouvelle que les duchés se sont détachés du Danemark a produit à Copenhague une véritable rage ; le cri : Aux armes ! retentit dans toutes les rues, et l'arsenal a été mis à la disposition du peuple. Le roi n'a d'autre moyen de salut que de se conformer à ces dispositions révolutionnaires. Sa résolution de se mettre à la tête de l'armée n'a donc peut-être pas été libre. Le Danemark a une armée de 7,000 hommes d'infanterie, 3,000 hommes de cavalerie et 2,000 hommes d'artillerie, répartis en 15 batteries. En appelant la réserve, il peut élever ses forces à 20,000 hommes. Les duchés ne peuvent opposer qu'environ la moitié de ces forces, mais ils ont l'avantage d'être sur la défensive. Si la Diète germanique a pris la résolution qu'on lui prête, la déclaration de guerre a eu lieu hier par l'occupation de l'île d'Alsen et de Hadersleben par les Danois. »

On lit dans une lettre de Cologne :

La crise financière fait le tour du monde et elle vient d'atteindre notre place, qui se trouve fortement atteinte par la suspension de la maison Abraham Schaaffhausen. On assigne à ce sinistre, outre les résultats de la panique, des spéculations considérables en biens-fonds dont les circonstances ont fait disparaître le prix. C'est un grand malheur, car un grand crédit et sa chute aura des conséquences funestes pour l'industrie surtout qu'elle alimentait beaucoup ; c'est au point qu'on craint une sédition d'ouvriers dans les districts manufacturiers dont cette suspension compromet les plus grands établissements. Il paraît que dans la journée d'avant-hier on avait demandé deux fois des secours à Berlin et que le télégraphe a répondu deux fois par un refus. Sur la gêne où le gouvernement lui-même se trouvait, on dit qu'il fallait un million d'écus pour sauver la maison ; on dit encore que la maison O... d'ici avait offert 300,000 écus pour empêcher la catastrophe. Si ce dernier fait était vrai, il serait au dessus de tout éloge. J'en suis sûr, du reste, bien capables les chefs de cette maison, dont la solidité semble devoir braver toutes les tempêtes.

On écrit de Berlin, le 28 mars :

« Le 20<sup>e</sup> et le 21<sup>e</sup> régiment d'infanterie, le 2<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, le 3<sup>e</sup> régiment de hussards et la 5<sup>e</sup> brigade d'artillerie sont partis aujourd'hui pour le Schleswig-Holstein. »

« Aujourd'hui les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> corps désarmés ont reçu l'ordre de se tenir prêts à partir immédiatement pour la frontière polonaise. »

D'un autre côté, on écrit de Coblence, le 30 :

« On a reçu tout à coup aujourd'hui l'ordre de congédier immédiatement les réserves de guerre de toutes les troupes, ordre qu'on a déjà commencé à

exécuter. On dit qu'il a été donné pour tout le 3<sup>e</sup> corps d'armée, mais de manière à ce que les réserves puissent être rappelées sous les drapeaux dans l'espace de huit jours. »

### Nouvelles de Russie.

On écrit de St-Petersbourg, le 22 mars :

« L'empereur, par ses ordonnances, quatre corps d'armée, composés chacun de trois divisions d'infanterie, d'une division de cavalerie, 40,000 hommes environ, sont dirigés par échelons sur la Pologne. Les routes étant très-mauvaises, le dernier échelon ne pourra arriver sur les frontières occidentales de la Russie que vers la fin d'avril. Les réserves de ces corps d'armée, composées de 54 bataillons et de 32 escadrons de cavalerie, formeront la seconde armée qui occuperait la Lithuanie, et servirait à tenir au complet les régiments de la grande armée. En outre, un corps de cavalerie, une division de la garde de Podolie et dix mille cosaques du Don ont reçu l'ordre de se mettre en mouvement, et pourront, vers le commencement de mai, rejoindre la grande armée. L'armée du Caucase ne sera pas diminuée, mais restera sur la défensive. »

« Le prince Paskewitch prendra le commandement en chef de la grande armée. Il se trouve à Varsovie, où il a fait prendre les précautions les plus sévères pour éteindre toute explosion qui pourrait éclater dans cette ancienne et si malheureuse capitale de la Pologne. »

### Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 24 mars.

La journée d'hier s'est bien passée ; la nuit a été également fort calme ; aujourd'hui l'appareil militaire a disparu de la voie publique, mais l'autorité est sur le qui-vive et prête à réprimer immédiatement toute nouvelle tentative de troubles. La commission militaire s'est réunie aujourd'hui sous la présidence du général Balboa.

Madrid est actuellement divisé en quatre quartiers militaires dits : Palacio (Palais), Correos (Poste), Prado, Barrios bajos (Quartiers bas).

Le premier est sous les ordres du général baron de Meer, le second sous les ordres du général Cordova, le troisième sous les ordres du général Aspirez, le quatrième sous les ordres du général Oribe.

Le conseil de guerre a été installé aujourd'hui sous la présidence du général Balboa. On prétend que personne ne subira la peine capitale, l'intention de Sa Majesté étant d'insérer de sa prérogative royale et de faire grâce.

Cette nuit et ce matin même, il a été procédé à de nombreuses arrestations ; on ne cite encore aucun nom.

Toutes les boutiques sont-ouvertes comme de coutume. Dans les rassemblements qui ne se sont montrés qu'à sept heures du soir, tirant des coups de fusils rue de Tolède et du côté de la place del Progresso, l'on a remarqué quelques gardes nationaux qui onient vive la république et vive Espartero ! vive la milice ! La résistance la plus énergique a eu lieu dans une maison de la rue de la Visitation, dans une maison de la rue du Bain, et au théâtre del Principe.

Le nombre des blessés et des morts est très-considerable. Il a été reçu 116 blessés à l'hôpital général ; il y en a beaucoup d'autres dans les hôpitaux particuliers et dans quelques maisons particulières. Le capitaine Espina a été tué à la tête de sa compagnie. Ce matin, tous les cadavres avaient disparu.

On croit que les déclarations des prisonniers ne donneront pas de lumière sur l'insurrection. Dans quelques groupes on criait : Vive l'armée ! La troupe répondait par des charges vigoureuses.

(Heraldo.)

### Nouvelles d'Italie.

On lit dans la *Gazette de Milan*, du 27 :

« Hier, à midi, a commencé l'entrée des troupes piémontaises à Milan ; elles se sont rangées en parade sur la place d'Armes. Il y avait 6,000 hommes d'infanterie et 500 cavaliers. Huit pièces de canon sont entrées le soir. Toute la garde mobile civique est allée à la rencontre de ses généraux frères, et les a accueillis par des vivats répétés. »

« L'aspect des troupes, de la cavalerie surtout, est merveilleux. »

On écrit de la même ville, le 28 mars :

« La ville de Mantoue s'est révoltée, mais la citadelle reste au pouvoir des soldats autrichiens, ce qui est très-fâcheux pour nous. »

« Les Etats romains fournissent 12,000 hommes à la Lombardie. Ils ont été bénis par le pape avant leur départ. »

### LIEUTENANCE GÉNÉRALE DU ROYAUME DE LA SARDAIGNE.

Nous Charles-Albert, etc.

Considérant qu'il est nécessaire que, pendant le temps que nous serons absent de nos Etats pour le commandement de l'armée que nous sommes fier de conduire à l'appelle la défense de l'indépendance italienne, il soit pourvu à la marche régulière des services publics moyennant l'institution d'un représentant chargé de pourvoir, en notre nom, aux affaires courantes et aux affaires d'urgence ;

« Attendu l'absence des princes royaux qui nous suivent à l'armée, et considérant les sentiments de dévouement à la couronne et l'amour de la patrie dont nous savons animé le prince Eugène de Savoie-Carignan, notre bien-aimé cousin, que nous connaissons déjà honoré de toute notre confiance et de celle de la nation ;

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Le prince Eugène de Savoie-Carignan est nommé notre lieutenant-général pendant notre absence prochaine de nos Etats.

Il pourvoira en notre nom aux affaires courantes et aux affaires d'urgence, sur le rapport des ministres responsables, et signera les décrets royaux qui seront contresignés dans les formes ordinaires. CHARLES-ALBERT.

(Suivent les signatures des ministres.)

On écrit d'Inspruck, le 29 mars :

Le feld-marchal Rudetzky est arrivé à Vérone à la suite de sa retraite de Milan ; le second corps d'armée sous les ordres du lieutenant-feld-marchal d'Aspre se réunit sous les murs de la même ville. Les deux corps d'armée réunis comptent, déduction faite des troupes italiennes qui se sont retirées et des pertes essayées, environ 60,000 hommes.

La guerre civile a recommencé à Messine. On écrit de Naples à la *Patria* :

« Les Siliciens ne veulent plus accepter les anciennes conditions qu'ils avaient eux-mêmes proposées. Le gouvernement de Naples a tout tenté pour accomplir une semaine trop tard ce qu'il avait dû faire plus tôt. »

« On nous apprend à l'instant, d'une manière certaine, que le feu a été rallumé à Messine, parce que les soldats royaux prétendaient profiter de l'amnistie pour faire entrer dans la citadelle des vivres et des munitions. Ici, à Naples, tout est lentement et abandonné. L'esprit public est tellement envahi par la crainte de la contre-révolution et du *sanfedisme*, on a si peu de confiance dans le ministère actuel, que la nouvelle de la constitution romaine n'a presque pas fait de sensation. On attendait pour ce soir, une illumination générale et une démonstration en règle. Rien de tout cela. Le seul palais du pape donne signe de vie. Cependant la joie et les louanges de Pie IX sont dans toutes les familles, sinon sur la place publique. »

« Gaetano Scovasso, que le roi de Naples avait nommé ministre pour les affaires de Sicile, vient de donner sa démission. »

### Nouvelles de France.

Paris, 3 avril.

On avait pris, hier, quelque effroi d'une affiche qui convoquait les travailleurs au Champs-de-Mars, pour provoquer du gouvernement, l'établissement d'un impôt sur les riches. Voici, d'après le *Moniteur*, le récit de l'incident :

« On redoutait une manifestation qui aurait pu blâmer de nouveau le commerce et l'industrie, déjà si troublés. »

« On parlait de forcer les citoyens riches à des sacrifices que la loi n'exige pas, et que la violence n'a pu leur arracher. Grâce à l'intelligence et au patriotisme du peuple et de la jeunesse des écoles, cette journée, qui s'annonçait sous de fâcheux auspices, s'est magnifiquement passée. »

« Les écoles se sont réunies, à dix heures du matin, sur la place du Panthéon. Le cortège était précédé d'un sapeur du génie, symbole du travail et de l'intelligence à sa gauche, un élève de l'Ecole normale portait le *Contrat social*, couronné d'immortelles ; à sa droite, un ouvrier portait une pioche couronnée de mêmes fleurs, et qui on a déposé comme un souvenir à l'Hôtel-de-ville. Le cortège s'est rendu au Champs-de-Mars, où les élèves des écoles, ont travaillé un instant aux terrassements. Puis, tous réunis, élèves-ouvriers, se serrant les mains, se donnaient le bras, se sont rassemblés au pied de l'arbre de la liberté, en chœur la *Marseillaise*. La quête, commencée au Champs-de-Mars, s'est poursuivie le long des Champs-Élysées et des boulevards. Chacun apportait son offrande à la patrie. Au milieu d'une foule immense, l'ordre n'a pas été troublé un instant. »

« Des députés de cette foule sont venus demander au gouvernement provisoire d'inviter les citoyens qui possèdent un revenu à s'imposer volontairement, au profit de la république et dans les limites qu'il jugeront équitables, un sacrifice proportionné à leur fortune. »

« Le citoyen *Barthelemy Saint-Hilaire* : Citoyens, les sentiments que

les mains à cette abominable intrigue !

Pais la colère de Mme de Senneterre atterrissant à son comble, elle s'écria :

— Jamais je ne reverrai mon fils ; il n'a ni cœur ni âme !

Le marquis attendait à cette explosion, et la laissa passer et reprit :

— Vous m'avez interrompu, Madame, et je continue en vous faisant toutefois observer que Mlle de Beaumesnil, loin d'être folle de Gerald, a, de son côté, une affection très-sincère et très-noblement placée.

— L'effrontée !

S'écria la duchesse avec une émotion que le bossu, malgré ses graves préoccupations, ne put s'empêcher de sourire imperceptiblement, et continua :

— Je vous disais donc, Madame, que Gerald était passionnément amoureux d'une jeune fille, et que en tout de cet amour.

— Je vous prie Monsieur, de ne pas me dire un mot de plus à ce sujet, — reprit Mme de Senneterre, en affectant un calme qui démentait le tremblement de sa voix ; — tout est à jamais fini entre mon fils et moi. Il peut aimer qui bon lui semble, épouser qui bon lui semble, après s'être humilié respectueusement, car il a l'âge voulu pour se passer de mon consentement ; qu'il traîne, s'il le veut, son nom dans la boue. De ce jour je reprends le nom de ma famille, je dirai partout et bien haut pourquoi je rougis de porter un nom avili, deshonoré. Du moins je trouverai quelque consolation auprès de mes filles.

A ces paroles, dont la violence égalait la dérision, le marquis reprit gravement :

— Votre fils, Madame, comprend ses devoirs envers vous, autrement que vous ne comprenez les vôtres à son égard ; il ne vous fera pas de sottises ; il vous honorerà, il vous respectera, ainsi qu'il l'a fait jusqu'ici, il ne se mariera qu'avec votre consentement.

Vraiment ! — s'écria Mme de Senneterre avec un éclat de rire sardonique. — Il me fait cet honneur ?

— Malgré le profond amour qu'elle a pour lui, la personne qu'il recherche ne veut l'épouser qu'à une condition ; c'est que vous irez, Madame, dire à cette personne, que vous êtes consentante à ce mariage.

— Monsieur de Maillefort, c'est une gageure, sans doute, une plaisan-

Et pourquoi donc pas ? Comment ! moi qui étais le plus ancien ami de votre père, moi qui aime Gerald comme un fils, moi qui en disais aux regards, et devant de tous, entendez-vous bien, Madame, à l'entendre de tous, moi dont le caractère est au moins égal à la vôtre (il faut bien vous dire cela, puisqu'il est attaché au si haut prix à ces misères), vous m'accablerez d'injure à la bouche, la colère dans le regard, et je ne vous rappellerai pas à ce que vous m'avez dit, à ce que vous vous me devez à vous-même !

Comme toutes les personnes vaines, altières, habituées à n'être jamais contredites, Mme de Senneterre devait être d'abord surprise, irritée, puis dominée pas un remède rempli de bon sens et de fermeté ; aussi, sa colère faisant place à un calme raisonnable, elle reprit :

— Eh ! Monsieur, au moins la part du désespoir qu'une mère éprouve en voyant l'avenir de son fils à jamais perdu.

— Comment perdu ?

— Oui, Monsieur, et par une faute encore.

— Voulez-vous avoir la bonté de me démontrer cela ?

— Mon Dieu, Monsieur, je sais maintenant quelle influence vous avez sur Mlle de Beaumesnil. Mon fils en vous a confiance qu'il n'a pas pour moi, et, si vous l'avez bien voulu, et marié, d'abord en si bonne voie, n'aurait pas été brusquement rompu, sans que l'on sache pourquoi. Oui, il y a là un mystère dont seul vous avez le secret. Et quand je pense que Gerald, avec son grand nom, pouvait être le plus riche propriétaire de France, et qu'il n'en est rien, je suis, eh bien ! oui, Monsieur, au comble de la misère et des misères, et il tenait, vous le voyez, à ce que vous m'avez dit, à ce que vous m'avez dit. Vous êtes bien content, n'est-ce pas ?

Elle se tut, le duc de Senneterre pleura.

Sans l'intermédiaire de Gerald et à l'insu de son père, loin d'être appréciés par ces larvaires ridicules, eût tourné le dos à cette femme vaine et égoïste qui se croyait naïvement la plus tendre et la plus infortunée des mères, et qu'elle avait voulu par tous les moyens possibles, assurer à son fils une fortune immense, et que ce beau projet avait échoué ; mais désirant en vain mener à bonne fin la difficile entreprise dont il était chargé, le marquis ne passa la première effusion d'une douleur dont il n'était nullement touché et reprit :

— Le mystère est bien simple. Gerald et Mlle de Beaumesnil s'appré-

cient parfaitement l'un et l'autre ; seulement, ils ne s'aiment pas d'amour, voilà tout.

— Eh ! Monsieur, que fait l'amour à cela ? est-ce que de pareils mariages, pas plus que ceux des familles royales, se font jamais par amour ?

— Vous sentez bien, Madame, que je vous ai pas demandé une entrevue sérieuse pour discuter avec vous cette thèse vieille comme le monde : le quel vaut mieux d'un mariage de convenance ou d'un mariage d'amour ? nous ne nous entendrions jamais ; d'ailleurs il s'agit d'un fait accompli : le mariage de Gerald et de Mlle de Beaumesnil est désormais impossible, vous pouvez m'en croire. Les millions de l'héritière ne seront pas pour votre fils qui, du reste, n'y tenait guères, le digne garçon.

— Oui, et grâce à ce désintéressement stupide, ou plutôt à cette odieuse insouciance de l'éclat de leur nom, — reprit Mme de Senneterre avec amertume, — les représentants des plus grandes maisons tombent dans une honteuse médiocrité. C'est ainsi que mon père et mon mari, en négligeant les moyens de rétablir la fortune que cette infâme révolution nous avait enlevée, ont laissé mon fils et mes filles sans fortune, et par le temps qui court, je vous demande un peu comment je pourrai marier mes filles, tandis que Gerald, puissamment riche, venant en aide à ses sœurs, elles auraient pu trouver ainsi des partis sortables, et vous voulez, Monsieur, que je ne sois pas désespérée de la ruine de mes projets, moi qui, un moment, ai rêvé pour mon fils une fortune à la hauteur de sa naissance.

— Allons, soit, Madame, vous aimez Gerald à votre manière, ce n'est pas la bonne ; mais enfin, tant bien que mal, vous l'aimez.

— Oh ! oui, je l'aime, — dit Mme de Senneterre d'une voix concentrée, — je l'aime, comme je dois l'aimer.

— Nous allons voir cela.

— Que voulez-vous dire, Monsieur ?

— D'abord, je dois vous déclarer que Gerald est passionnément amoureux de vous.

Mme de Senneterre bondit sur son fauteuil, devint pourpre de colère et s'écria impétueusement en interrompant le bossu :

— C'est indigne, je m'en étais toujours douté, voilà le mystère éclairci, c'est de mon fils que vient le refus, car cette petite Beaumesnil était folle de lui ! Je l'ai bien vu à ce bal, et c'est vous, Monsieur, vous qui avez prêté

vous exprimez sont dignes de citoyens libres. Vous demandez que le gouvernement se lie à la loyauté, au patriotisme et à la conscience des citoyens. Ce que vous proposez est un moyen purement moral et tout à fait à l'usage de la république, car la république doit être fondée sur la vertu et sur la véritable honneur.

Un des délégués: Nous pensons que notre proposition, recommandée par le gouvernement et par nous aux citoyens, serait adoptée volontiers par les bons citoyens. Nous pensons que c'est la solution la plus heureuse de la question financière et sociale qui s'agit en ce moment.

On a porté contre la Presse l'accusation d'affaiblir le pouvoir par ses énergiques attaques contre les actes du gouvernement provisoire. Ce journal publié à ce sujet un article dans lequel il s'efforce d'établir l'inanité de cette accusation, parce que, dit-il, si le pouvoir est faible, les ménagements les plus grands ne le rendront pas fort; s'il est fort, les critiques les plus injustes, les plus acerbes même, ne serviront qu'à l'affermir. Toutefois, la Presse, pour qu'on ne l'accuse pas de mauvais vouloir systématique, termine ainsi cet article:

L'intimidation et la menace n'ont rien obtenu de nous; mais nous sommes sans force quand c'est l'imprévoyance et la peur qui nous supplantent. Elles croient que nous affaiblisons le gouvernement provisoire; elles s'en alarment... Eh bien! qu'elle se rassurent, nous nous abstiendrons jusqu'à un avertissement et de tout blâme. On verra bien alors si c'était nous qui affaiblissions le pouvoir!

(Correspondance particulière de l'Emancipation.)

Paris, 2 avril.

Le dernier bilan, publié par le gouverneur de la banque, vient de constater, à la face de l'Europe, un fait que certaines gens connaissent très-bien, que beaucoup de gens devinaient, et dont personne ne doutait, à Paris. Ce fait, de la plus haute gravité, c'est le dernier article qui figure à l'actif, dans les termes suivants: AVANCES A L'ETAT SUR BONS DU TRÉSOR DE LA RÉPUBLIQUE: CINQUANTE MILLIONS. — Avances à l'Etat sur bons du trésor, cela veut dire que la banque a prêté au gouvernement provisoire cinquante millions, en numéraire. D'où il suit que la banque n'a fournis ses paiements en numéraire que pour verser le numéraire de sa caisse entre les mains du gouvernement. Voilà l'opération dans toute sa simplicité.

Je ne ferai que deux réflexions sur ce fait. La fin de 1813, Napoléon, qui se gouvernait en républicain, n'aurait pas constitutionnellement pu trouver dans la plus grande détresse les actions de la banque étaient tombées à 400 francs. La situation de l'empire était effrayante. Un million de soldats se disposaient à envahir la France. Napoléon n'avait que deux mois pour réorganiser ses armées; et son trésor était complètement à sec. Il n'osa pas pourtant mettre la main sur le numéraire que possédait encore la banque; et il n'essaya pas même de dénigrer cette opération sous quelque une de ces formules complaisantes que fournit l'élasticité financière. Donc, le gouvernement provisoire, victorieux au dedans et au dehors, a exécuté, par les plus beaux temps du monde, un tour de force que Napoléon n'a pas eu possible à l'époque la plus sombre et la plus désastreuse de son règne.

La seconde réflexion que je vous transmets, c'est que, je le répète, cette opération ne rencontrera pas sur son chemin, la plus modeste critique! La liberté de penser existe encore! mais la liberté de la presse a essuyé l'autre jour un échec mortel. Les deux ou trois émeutes qui ont menacé M. de Girardin sont destinées à établir un régime de censure plus efficace que toutes les lois d'exception. De quelque courage que soit doué un écrivain, il ne pourrait consentir à être tous les jours un prétexte d'émeute. Et le silence qu'il ne garderait pas, s'il ne consultait que sa résolution et son dévouement, il le garderait dans l'intérêt de la paix publique.

Fondé ou non, l'accusation portée contre M. Blanqui émane directement du gouvernement. C'est M. Ledru-Rollin qui la trouva, et qui, venant, trop compromettant et se défilant de ses machinations ultrarévolutionnaires, aurait fait publier le document; mais ne voulant pas paraître directement, il aurait chargé de la responsabilité de l'exécution, un homme déjà connu pour avoir fait des publications semblables, M. Taschereau.

M. Ledru-Rollin lui-même n'est pas respecté en ce moment par la calomnie, et pour se venger sans doute, les amis de M. Blanqui font courir dans les bruits au moins aussi compromettants que ceux contre lesquels nous luttons en ce moment. Je ne veux ni ne dois vous écrire encore ce qui se dit à cet égard à Paris; qu'il vous suffise de savoir qu'il s'agit également de pièces trouvées dans les cartons des anciens ministres. Mais je tiens à vous prévenir, et ne vous donnerai de détails que s'ils se produisent contre mon attente.

Le poète républicain, Lucien de Lancennes, qui était en même temps l'es-

pion de M. Delessert, a été transféré à la prison de la Force, son dossier s'étant compliqué d'une affaire de soustraction qui sera jugée en cour d'assises.

Nous lisons dans une correspondance de Paris:

On prétendait ce matin que lord Normanby était allé trouver, il y a quelques jours, M. Lamartine, et lui avait annoncé que ses affaires particulières allaient le mettre dans la nécessité de faire une courte excursion en Angleterre. Il aurait ajouté que le but de sa visite au ministre des affaires étrangères était d'empêcher que son départ momentané de Paris ne fût considéré comme une rupture de l'Angleterre avec la République. Il paraît cependant que cette seconde version n'était pas plus exacte que la première. Le Galician's Messenger, qui répète la nouvelle d'après un journal de Londres, déclare pouvoir la démentir positivement; il ajoute que lord Normanby n'a jamais eu l'intention de quitter Paris en ce moment, soit pour ses propres affaires, soit pour le compte de son gouvernement, et qu'il n'a eu aucune conversation à ce sujet avec M. Lamartine.

Nous lisons, d'un autre côté, dans le Courrier français:

On assure que l'ambassadeur anglais doit quitter Paris cette nuit même, et que cette promptre retraite est déterminée par les nouvelles venues d'Irlande. L'ambassadeur anglais aurait reçu de son gouvernement une communication, de laquelle il résulterait que les troubles d'Irlande auraient été entretenus surtout par des agents français. Le ministre anglais exige, dit-on, des explications du gouvernement provisoire pour continuer ses rapports diplomatiques.

Les ingénieurs des ponts et chaussées, chargés dans les départements de la direction et de la surveillance des grandes entreprises de travaux, ont reçu du ministre des travaux publics la circulaire suivante:

Citoyen, j'appelle votre attention sur un fait important, et qui, dans les circonstances actuelles surtout, a beaucoup de gravité.

Il s'agit de plusieurs localités, des éplissons ont éclaté entre les ouvriers français et les ouvriers étrangers, notamment les ouvriers belges. La question posée est celle-ci: les ouvriers français seront-ils exclusivement employés dans les ateliers?

Dans des temps meilleurs, et si les industries particulières ne se fermaient pas devant les travailleurs, cette question ne devrait pas même être soulevée; la République n'entend pas, en effet, renfermer dans ses frontières le dogme de la fraternité qu'elle a proclamé; mais, dans les temps actuels, et quand nos ouvriers manquent eux-mêmes de travail, il en est autrement: avant tout, la République se doit à ses enfants.

Déjà nous nous sommes trouvés dans la nécessité de demander à chaque commune de conserver ses ouvriers; à plus forte raison devons-nous imposer aux Etats voisins l'obligation de reprendre les leurs.

Je viens donc vous demander de veiller à ce que, dans tous les travaux confiés à votre direction les ouvriers français soient employés de préférence aux ouvriers étrangers. Vous insisterez fortement auprès des entrepreneurs, et vous les rendrez responsables de la résistance qu'ils pourraient faire à ces conseils de raison politique.

Je n'ai pas besoin de vous dire, citoyen, que si votre action doit être ferme et résolue, elle doit être en même temps prudente, modérée, bienveillante même. Toutes les fois qu'une conciliation sera possible, vous y aurez recours, et nous l'accueillerons avec bonheur; la France, n'a jamais été, ne sera jamais une terre inhospitalière; elle ne cédera ici qu'à la plus impérieuse des lois, la nécessité.

A Lyon, le 30, il y a eu une émeute militaire. Le général Bourjolly a été insulté et menacé de mort. Un soldat arrêté a été relâché et promené en triomphe.

Le Courrier de Lyon du 31 mars entre dans de plus grands détails sur cette émeute:

De graves et allégeants actes d'indiscipline ont eu lieu jeudi au sein de la garnison de Lyon. Dès la veille au soir, à onze heures, un bataillon du 13<sup>e</sup> de ligne, caserné à la Guillotière, et ce qui se trouve dans notre place du 22<sup>e</sup> léger, pas de la consigne sévère qui leur était imposée, à raison des circonstances, s'étaient mis en insurrection contre leurs officiers, et avaient passé la nuit à chanter des chansons patriotiques. On ajoute qu'il s'est demandé de plus que tous les officiers fussent à l'avenir pris dans leurs rangs, que l'école militaire et l'école polytechnique fussent dorénavant supprimées. Cependant nous ne garantissons pas l'exactitude de ce bruit.

Jeudi matin, les soldats de ces deux régiments sont sortis en corps et sont allés rejoindre sur la place de Bellecour, des attroupements qui s'y formaient pour servir d'escorte aux ouvriers étrangers, auxquels ils ont fait la conduite bras-dessus, bras-dessous, avec les autres citoyens dont se composait le cortège.

Une scène de véritable révolte s'est passée au retour. Vers une heure et demie, une colonne sans armes composée des soldats du ce-cors mêlés à des ouvriers, précédée par la musique et les tambours, a débouché sur la place Louis XVIII. A sa tête était porté un écriteau indiquant que cette manifestation avait pour but d'obtenir l'élargissement d'un sous-officier du 4<sup>e</sup> d'artillerie, emprisonné la veille pour cause d'insubordination.

La colonne s'est alors portée à l'hôtel du lieutenant-général, la porte de l'état-major était fermée; mais assaillie de coups violents qui n'auraient pas tardé à la briser, elle s'est bientôt ouverte, et a laissé pénétrer la foule jusque dans la pièce occupée par M. le lieutenant-général Bourjolly. Toute résistance étant inutile, celui-ci s'est efforcé de calmer les assaillants par des paroles bienveillantes; on dit qu'il a été insulté de la manière la plus indignée. Séance tenante il a écrit et délivré aux militaires l'ordre de libération du prisonnier. Les soldats, insurgés ont passé le reste de la journée à se promener en colonnes dans la ville en chantant la Marseillaise et d'autres airs patriotiques auxquels se mêlait parfois le cri: A bas les carlistes!

Les corps de garnison qui ont pris part à la manifestation d'hier devaient, dit-on, quitter notre ville aujourd'hui. Leur départ avait été fixé à quatre heures du matin. Mais, hier soir, une réunion générale des clubs a eu lieu sur la place de Bellecour; et, vers minuit, une manifestation de leurs membres a eu lieu auprès du commissaire du gouvernement, afin d'obtenir que cette mesure fût rapportée ou ajournée jusqu'à ce que l'ovation préparée au prisonnier fût accomplie. En effet, le départ n'a pas eu lieu.

Ce matin, le sous-officier d'artillerie, dont on avait demandé et obtenu la libération, et qu'on a été chercher, en poste, à Grenoble, est arrivé à Lyon. Il a été conduit à l'Hôtel-de-Ville, devant l'entrée duquel se pressait une affluence considérable, et amené devant les autorités. Quelques voix s'élevèrent dans la foule pour que le prisonnier se montrât au balcon, il y a bientôt paru, environné d'une partie de nos autorités. De là, il a harangué la foule, lui a recommandé le bon ordre, et a engagé les soldats à rentrer dans leurs casernes, et à respecter leurs officiers et sous-officiers.

Ainsi s'est terminé ce grave incident.

Le 31 mars, le général Bourjolly a fait afficher l'ordre du jour suivant à Lyon:

- Le général de division est heureux d'annoncer aux troupes sous ses ordres, que les corps ci-après désignés sont appelés par le ministre de la guerre à composer la 1<sup>re</sup> division de l'armée des Alpes, savoir: 1<sup>re</sup> brigade: 4<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, 13<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> légers. 2<sup>e</sup> brigade: 13<sup>e</sup>, 66<sup>e</sup> et 68<sup>e</sup> de ligne. 7<sup>e</sup> régiment de hussards. Deux batteries d'artillerie, dont une du 4<sup>e</sup> régiment. Une compagnie de sapeurs du 2<sup>e</sup> régiment du génie. Cette division se portera sur la frontière suisse, où la formation des bataillons, escadrons et batteries de guerre sera achevée. La destination des corps non appelés dans cet ordre sera prochainement assignée.

Le général saisit cette occasion pour rappeler aux troupes que la discipline fait la force et la gloire de l'armée. Jamais l'obéissance aux supérieurs n'a été plus nécessaire qu'au moment de voter la défense de la patrie. Les soldats français se montreront aujourd'hui ce qu'ils ont été leurs devanciers dans les plus beaux temps de la République!

Au Mans, a éclaté une autre émeute militaire. Des détenus ont été mis en liberté et promènes en triomphe.

Le National nous apprend qu'un grand nombre de personnes en province, celle de vouloir constituer un gouvernement provisoire de hommes qui ne sont pas républicains.

Une manifestation véritablement allégorique a eu lieu hier. Plusieurs colonnes de citoyens ont parcouru les rues de Paris et les boulevards en criant: A bas les Savoyards! On chasse les étrangers!

Nous apprenons que la mère de M. Guizot est morte le 3 de ce mois à Londres, entourée de son fils, de son petit-fils et de ses deux petites-filles. Mme Guizot était âgée de quatre-vingt-trois ans; elle a gardé sa connaissance jusqu'à sa dernière heure.

L'Assemblée nationale de ce jour publie l'article suivant, qui n'a pas besoin de commentaires:

On répand dans tout Paris un pamphlet contre le redacteur en chef de la Presse avec cette épigraphe: Quoslibet tandem Castella? L'auteur appelle cette attaque l'accusation politique de M. de Girardin.

— C'est une question de vie ou de mort pour votre fils, Madame!

L'accent du marquis, l'expression de ses traits furent empreints d'une si menaçante autorité, que Mme de Senneterre s'écria, effrayée: — Monsieur, que dites-vous?

— Je dis, Madame, que vous êtes une mère sans entraillles si vous n'avez pas remarqué la pâleur, l'accablement de votre fils depuis quelque temps. Et le jour de ce bal, où ce malheureux enfant s'est couragementement assis, votre médecin ne vous a-t-il pas déclaré devant moi que, sans les progrès héroïques auxquels il venait de recourir, vous risquiez de perdre votre fils d'une fièvre cérébrale?

Remise peu à peu de son alarme et regrettant de s'être laissé attendre à l'arrivée de Mme de Senneterre depuis avec une surprise de dédain: — Allons donc! une fièvre cérébrale se guérit avec des saignées, Monsieur, et l'on ne meurt d'amour que dans les romans, et dans les mauvais romans.

— C'est une plaisanterie toute tendre, toute maternelle, que vous faites, Madame, et, pour y correspondre, je vous dirai tout aussi plaisamment, et si, sous peu de jours et après avoir pris et reçu toutes les informations nécessaires sur la personne dont je vous parle; vous ne faites pas auprès d'elle, la démarche qu'elle attend de vous.

— Eh bien! Monsieur? — Eh bien! Madame, votre fils se tuera. — Ohi, reprit Mme de Senneterre avec un redoublement d'ironie, — comme dans je ne sais plus quel mélodrame.

— Je vous dis que votre fils se tuera; malheureuse folle, — s'écria le marquis, affrayant de conviction; — je vous dis que le dernier duc de Senneterre finira par un suicide, comme le dernier duc de Bretigny.

Cette allusion à un événement tragique, récent, dont on avait parlé chez Mme de Senneterre, fit trembler Mme de Senneterre. Elle connaissait la rareté du caractère de Gerald; elle savait combien il souffrait d'un changement de situation; elle avait enfin, malgré elle, une si profonde estime pour l'honneur de M. de Maillefort, qu'elle savait, incapable de parler de la possibilité d'un suicide de Gerald, s'il n'était convaincu de l'imminence de cet événement, que, dans son épouvante, la malheureuse femme s'écria:

— Ah! Monsieur, ce que vous dites-là est affreux! la maison de Senneterre s'éteindra par un suicide.

Dans ce cri, l'aveugle vanité de race parlait plus haut que la maternité; cette femme, stupidement hautaine, tremblait d'abord, et surtout, à cette pensée que le nom de Senneterre, cette grande et illustre maison, pouvait s'éteindre, et s'éteindre par un acte que le monde où elle vivait, qualifiait de crime.

Le marquis ne pouvait se tromper sur les sentiments de Mme de Senneterre; aussi reprit-il: — Ohi, si vous êtes aussi aveugle qu'impitoyable, ce beau nom de Senneterre, souvent glorieux, toujours honoré, disparaîtra pour jamais dans les larmes et dans le sang.

— Monsieur de Maillefort, cette idée est horrible. Je sais mon malheureux fils capable de tout. Oh non! non! je ne veux pas penser à cela; vous me faites frémir. Et quand je me rappelle le deuil, le désespoir, la honte de cette famille qui a vu, le chef de sa maison, finir par un crime horrible, tenez, assez, assez, j'en deviendrais folle.

Et passant ses mains sur son front inondé d'une sueur froide, Mme de Senneterre reprit: — Je vous dis, Monsieur, que je ne veux pas songer à cela. Enfin, cette personne, qui est-elle? Quoique je sois dans une mortelle angoisse au sujet du choix que Gerald a pu faire, une chose du moins me rassure un peu, c'est que cette personne prétend que j'aie lui dire que consens à son mariage avec mon fils. Or, pour oser attendre de moi, une démarche, pareille, il faut être dans une telle position sociale, que je n'aie pas du moins à redouter, quelque amour indigne, de la part de mon fils.

— Gerald a noblement placé son amour, Madame, j'ai déjà vu l'honneur de vous l'affirmer, reprit sévèrement le marquis. — Ordinairement, ce que je dis, on le croit.

— Il est vrai, Monsieur, votre garantie doit me rassurer encore. Sans doute je n'aurai plus jamais l'occasion de faire le rêve que j'avais fait pour mon fils, mais enfin, si la personne, dont vous parlez, a de la naissance, de la fortune, et... — Le bossu interrompit Mme de Senneterre et lui dit: — La personne dont il est question est une orpheline, elle est maîtresse

de piano et vit de ses leçons.

Il est impossible de rendre l'expression des traits de Mme de Senneterre en entendant les paroles du marquis; elle eût ressenti une commotion électrique, que le mouvement qui la fit se lever, n'eût pas été plus brusque.

— Une aventure d'une telle sorte, un tel événement, devait finir par là! — s'écria-t-elle, quelle honte pour moi! non! et pour celui de mes filles!

Et comme M. de Maillefort se levait non moins vivement pour répondre à Mme de Senneterre, elle s'interrompit en ajoutant: — Et moi, Madame, je n'aurais pas l'audace d'exiger que moi, moi, je m'abaisse jusqu'à aller à lui.

Mme de Senneterre n'acheva pas, elle aurait cru souiller ses lèvres en répétant cette proposition énorme, inouïe; mais elle partit d'un éclat de rire sardonique, presque convulsif.

Puis un calme glacial succédant à cette exaspération, Mme de Senneterre prit le bras de M. de Maillefort d'une main tremblante, et dit: — Mon cher Monsieur, écoutez-moi bien; mon indigne fils vient de là, rendez-vous, là, devant moi, me dire: « Je me tue à vos yeux, mais me refusez votre consentement, » je lui répondrais: « Tu n'as qu'à mourir, j'aime mieux voir mort, qu'infame. J'aime mieux que vous mouriez, que de le voir perpétuer pour votre dés honneur, pour le dés honneur de vos sœurs.

Et comme le marquis allait se récrier, elle ajouta: — Monsieur de Maillefort, je ne m'emporte pas, mais je vous dis ce que je pense, je vous dis ce que je ferai. L'insultante prétention de mon fils et de sa complice, ce n'est pas de l'amour maternel que je ressens pour lui, ce n'est pas même de l'amour d'honneur, c'est du mépris, c'est de la haine, entendez-vous bien? — dit-elle. Dites-moi cela, je reporterai sur mes filles toute l'affection que je portais à ce misérable.

Cette femme agirait ainsi qu'elle le fit, pensa le marquis avec horreur. L'insistance était vaine, le refus absolu à combattre cette aveugle opiniâtreté (et le bossu ne se laissait pas). Cette femme, ainsi qu'elle le dit, verrait d'un oeil stupide et insensible son fils se tuer à ses pieds! C'est la vanité de race, poussée jusqu'à l'obscure féroce de la bête. Pauvre Gerald! pauvre Germinie!

(A suivre demain.)

« On y reconnaît la sauvage violence qui distinguait les accensateurs publics aux temps les plus lugubres du règne de la guillotine. On y trouve la sanglante conclusion des réquisitoires de Fouquier-Tinville.

« En désignant l'accusé de la colère du peuple, en lui prodiguant les éloges, on n'a pu empêcher le mieux exciter ses vengeances, l'auteur n'a négligé aucune des formes du tribunal révolutionnaire, et surtout, il n'a point oublié dans sa dernière phrase d'ouvrir le registre pour les passants qui veulent voter la mort.

« M. de Girardin, en se présentant avec courage à la foule égarée, il y a deux jours, a réussi à faire respecter la liberté de la presse : l'attaque pamphlétaire dont il est aujourd'hui l'objet est une nouvelle menace contre l'indépendance des écrivains.»

**L'ordre n'est plus dans les esprits ; comment régnerait-il dans la rue ?**

Sous ce titre le Corsaire publie l'article suivant :

Nous le maintenons : c'est sous le régime de la république, en temps de liberté, qu'il faut appeler les choses par leur nom.

Quelques amis, démocrates timorés, nous disaient hier : « Effacez le mot que votre plume vient de mettre en tête de votre article. Il n'est que trop vrai, un attentat odieux vient de jeter l'épouvante dans un quartier retiré de Paris, mais ne contribuez point à propager l'effroi. Des bandits s'échappant de la barrière ont souillé une jeune femme en dépit de ses cris, malgré la résistance de son mari et les efforts du cocher qui conduisait la voiture. La justice informe, elle se montrera sévère. Taisons-nous ! »

Non, mille fois non, nous ne nous taisons pas !

Il est de notre devoir de dénoncer ce crime à l'indignation du pays entier. En le faisant, nous espérons qu'il en ressortira un double résultat.

En premier lieu, les hommes timides comprendront qu'il est urgent de se tenir sur la défensive. En second lieu, le peuple de Paris, le vrai peuple, laborieux, probe, animé de bons sentiments, pourra voir qu'il est temps de se séparer de cette classe de paresseux, indisciplinables qui salissent la ville et qui ne demandent qu'à déshonorer la révolution.

Depuis une semaine, chaque jour nous apporte ainsi un fait d'une haute gravité. Pourquoi ne pas le dire à ceux qui flattent trop le peuple au lieu de le diriger ? A ce triste spectacle, les convictions les plus fermes s'ébranlent. On se prend parfois à renier ses rêves de liberté comme de décevantes chimères ; on se prend même à maudire ce pays, qu'on hésite ensuite à croire mûr pour la république. On excuse ceux qui érigent en principe la désertion de la patrie ; on ne se sent même aucun éloignement pour les formes qui ont été renversées la veille.

Sans doute, un fait isolé n'entraîne point rigoureusement toutes les conséquences que nous venons de déduire. De ce qu'une poignée de misérables s'est lâchement abandonnée, au plus hideux de tous les crimes, il ne s'ensuit pas logiquement que Paris soit infesté de brigands, et qu'il faille ou s'enfuir par-delà la frontière, ou prendre son fusil pour faire des battues.

Non, sans doute ; mais la circonstance exigeait un triple avertissement au pouvoir, aux citoyens, aux paresseux ; nous venons de le faire.

Nous ajouterons : — Il existe dans les bas-fonds de la capitale une masse flottante de 25 à 30,000 hommes sortis des bagnes, des prisons et des dépôts de mendicité. Depuis le 24 février, ces repris de justice se donnent pleine carrière en se mêlant aux ouvriers honnêtes ; ils arborent des drapeaux qui les représentent, ils chantent des hymnes qui les condamnent ; mais à la faveur de l'agitation du moment, ils arrivent à commettre tous les excès qui sont dans la pratique de toute leur vie.

Les citoyens ont une démarche à faire, c'est de sommer le pouvoir nouveau d'éloigner cette horde dangereuse de la capitale, où ils peuvent tout troubler au gré de leur fantaisie.

**On lit dans la Gazette des Tribunaux de Paris :**

**Revue rétrospective.**

**AFFAIRE DU 12 MAI — LA CONTEMPORAINE.**

Sous le titre : *Revue rétrospective*, M. J. Taschereau vient de publier la première livraison d'un recueil qui est destiné à produire une vive sensation.

Voici la préface :

« J'ai toujours aimé les documents historiques et les autographes curieux, et je dois reconnaître que les révolutions ont merveilleusement servi cette passion, cette manie, si l'on veut. Après 1830, j'ai fait paraître sous le titre de *Revue rétrospective*, un recueil auquel les événements qui venaient de s'accomplir fournirent un contingent assez intéressant pour contribuer à valoir à cette collection une place dans les bibliothèques. Février 1848 ne m'ayant pas moins bien payé, je reprends aujourd'hui cette publication interrompue.

Déjà le *Moniteur universel* a inséré un rapport de M. Boucley à l'ex-ministre Rebert sur des détournements commis dans des bibliothèques publiques. Ce document méritait d'être publié, car il se trouvait également les pièces renfermées dans la livraison que nous publions aujourd'hui. Ces papiers ont été saisis pendant le combat, enlevés du cabinet du secrétaire de M. Guizot. Quelques-uns sont tombés entre mes mains ; je ne les regarde pas comme ma propriété. Le ministre et l'honorable chef du département ont été informés par des archives de la destruction de l'instruction publique. Je déposerai également aux archives des documents ministériels, qu'ils peuvent intéresser, et immédiatement après leur impression, les pièces qui me restent à publier.

« En publiant ces documents, j'ai la confiance de concilier les droits du gouvernement avec les droits de l'historien, comme avec les garanties de la défense que voudraient les personnages qui se succéderont dans cette galerie.

J. TASCHEREAU.

« Nous lisons dans ce recueil deux documents qui se rapportent, l'un, à l'insurrection de Paris, l'autre au procès des lettres du roi.

Voici la première de ces pièces avec la note dont l'auteur de la *Revue* a fait précéder.

**ARRÊT DU 12 MAI 1839.**

« Le document que l'on va lire porte pour titre : *Déclarations faites par*... devant le ministre de l'intérieur. L'original de ce document a été pas signé, nous ne nous croyons pas suffisants pour le reproduire ici ; nous ne pouvons que pas laissé en blanc sur la pièce qui nous a été remise sous les yeux.

« Les citoyens qui ont figuré dans cette affaire, et qui seuls pouvaient avoir le secret ici révélé, verront qu'ils ont été soumis aux investigations et aux poursuites nécessaires pour savoir à qui doit retomber la responsabilité de ce qui s'est passé. Ce n'est pas notre affaire.

« Ce que nous ne sera pour nos lecteurs que pure curiosité d'histoire contemporaine, quel que soit le nom dont on doive l'appeler.

« L'original de ce document est resté dans la collection d'histoire contemporaine que nous avons publiée sous le titre de *Documents de la révolution de 1848*.

« L'original de la société des familles remonte à juin 1836. Elle eut une naissance pendant le procès des accusés d'avril. C'est moi-même qui en ai été le créateur. Elle eut un développement rapide dans les derniers mois de 1836. Le moyen de ses communications était d'environ deux cents par mois. Le nombre commença à diminuer en février 1837, la première ardeur était calmée. Pépin était membre de cette société, il n'y a pas exercé de rôle actif ; il n'y a fait re-

cevoir qu'une seule personne. J'avais peu de rapports avec lui ; je me rappelle cependant un fait remarquable. Le 28 juillet, jour de l'attentat de Fieschi, Pépin vint à moi, à onze heures et demie, sur la place de l'Estrapade, et me frappa sur l'épaule : « Il va y avoir un grand coup, me dit-il ; on va tirer sur le roi ; il y a une machine qui doit lancer beaucoup de projectiles. » Je lui répondis qu'il fallait prendre garde, qu'on pouvait bien s'exposer à tuer des innocents, des gens qui n'étaient pas de la revue ; que cela ferait mauvais effet. Il ne me donna aucun détail ; je ne pris pas, du reste, ses paroles au sérieux ; je n'étais au courant de rien de semblable. Pépin me demanda de mettre la société sous les armes. Je lui répondis que le temps manquait, qu'on ne pouvait pas ainsi, en un moment, organiser une prise d'armes. Après avoir quitté Pépin, j'allai chez Barbès, qui ne savait rien. L'instruction de la chambre des pairs s'est trompée sur ce point. Ce qui montre que j'ignorais l'attentat, c'est que j'envoyai ce jour-là sur le boulevard, pour voir la revue, mon enfant avec sa nourrice.

« Le premier incident qui marque ensuite dans la société des Familles c'est le procès de la rue de l'Oursine. A cette époque, il était entré à peu près douze cents hommes dans l'association ; mais l'effectif prescrit n'était que d'environ sept cent cinquante. Il n'y avait jamais existé de liste des sociétés ; la justice s'est trompée lorsqu'elle a cru avoir saisi chez moi des listes de sociétaires ; ce n'était que des listes de personnes présentées, et dont je m'occupais de régler l'admission. Vous connaissez l'organisation des Familles ; elle était formée par groupes de cinq personnes. Le 4 septembre 1836, il devait y avoir un coup de main ; les ordres furent donnés, mais la tentative échoua. Personne ne vint au rendez-vous. Les chefs ne purent réunir qu'un très petit nombre de soldats.

« A cette époque l'association, privée de ses chefs qui étaient dans les prisons, tomba dans des mains subalternes, et n'avait presque plus de consistance. L'amnistie rendit aux chefs leur liberté. Ils résolurent sur-le-champ de recommencer et se remirent à l'œuvre sans perdre un instant. C'était Raisant, Lamieussens, Martin Bernard et moi. Raisant avait une certaine influence à cause de sa fortune ; il avait sept à huit mille fr. de rente. La lutte s'engagea aussitôt avec les chefs subalternes qui s'étaient emparés de la société des Familles : Bandin, Villecop, Seigneurgent, Voiturier, Carmon, Fonberteau, Restel, etc. Ce gens-là étaient placés sous le patronage de Deschappelles dont ils allaient manger les diners.

« Nous étions en hostilité sourde avec les hommes du *National*. C'est alors que je pris pour la société nouvelle le cadre des Saisons. L'organisation est connue. La société se développa rapidement ; les soldats des familles rentrèrent dans les Saisons. L'organisation fut commencée en juin 1837. Au commencement de 1838, on comptait six à sept cents hommes. Le premier objet dont on s'occupa fut la confection des cartouches. Vous vous rappelez la saisie de 18 livres de poudre chez Danguy, imprimeur. Raisant avait fourni l'argent pour acheter cette poudre. Un des sociétaires la remit dans l'arsenal à Estmiesiens ; celui-ci la porta chez Teissier, son compatriote et son ami, employé dans les bureaux de la préfecture de police. Danguy fut chargé d'aller la chercher chez Teissier : celui-ci nous avait livrés.

« Depuis 1835, il n'y a pas eu dans les sociétés de complot contre la vie du roi ; je les ai tous supprimés. Ce n'était pas par intérêt pour le roi ; je lui faisais la guerre, et je n'aurais pas été fâché qu'il fût atteint d'un coup de fusil ; mais je regardais l'exécution comme impossible. Je ne comprends même pas comment le complot de Fieschi, conduit par des hommes aussi dépourvus d'intelligence, a pu être mené à fin. Le complot de Mlle Grouvelle m'a toujours paru une niaiserie ; je le connaissais depuis six mois : la police ne pouvait pas l'ignorer. J'ai toujours fait repousser les propositions de ce genre qui nous ont été adressées, les regardant comme de pures folles. Nous n'avons pas eu connaissance du projet d'Albaud. C'était une affaire toute-à-fait isolée. L'association ne peut pas être l'objet d'un complot. Il n'y a de chance de succès que pour les tentatives faites par un seul fanatique sans complices. Les essais de tir à la cible qui ont eu lieu chez moi n'avaient pas pour but de mauvais desseins contre la personne du roi ; nous voulions essayer des fusils de chasse pour voir quelle serait leur portée dans un combat. J'ai reconnu dans ces épreuves qu'il fallait faire cent trente cartouches par livre de poudre et employer des balles de vingt-six à la livre.

« Le caractère le plus remarquable dans toutes les sociétés, c'est Raisant. C'est un homme en apparence d'un dévouement modeste, ce qui lui donne de l'influence ; mais il a une ambition sans limites ; il sait admirablement cacher son jeu ; il est méchant et très féroce, et, quoi qu'on en dise, un général ; nous ne le sommes pas. Raisant ne sait pas parler ; aussi n'avait-il pas d'influence comme capacité, mais seulement comme moralité. On le regardait comme le lieutenant de Lamieussens ; il en était ulcéré.

« Martin Bernard est intelligent, doux, brave garçon, très actif, fort capable d'organisation.

« Barbès est rempli de bravoure ; c'est un homme résolu dans l'action, mais qui n'est pas dangereux. Il n'est pas organisateur, il ne connaît pas les hommes, et ne sait pas prendre d'empire sur eux ; c'est un instrument énergique, ce n'est pas un chef. Il est du reste partisan décidé, ce que la plupart d'entre nous ne sommes pas. Il a été en partie la cause de notre échec du 12 mai. Il ne s'est pas battu comme un chef, mais comme un soldat.

Lamieussens est Gascon, adroit, délié, ambitieux, mais d'une ambition moins vaste que celle de Raisant. Il s'est attaché à Barbès, à cause de la position sociale de celui-ci. Il s'attachait à tous ceux qui avaient plus de fortune que les autres et une meilleure situation. Du reste, il est essentiellement organisateur. Les hostilités commencèrent bientôt à éclater entre Raisant et Lamieussens. Raisant avait monté une levée de houchers contre Lamieussens. Martin Bernard qui l'avait d'abord attaqué, chercha plus tard à le défendre, mais lui et moi fûmes obligés d'y renoncer tant Lamieussens était soupçonné et devenu impopulaire. Lamieussens fut forcé de se retirer en mai 1838. De formelles tentatives furent faites pour réorganiser une fabrique de cartouches, c'est alors que Raban parut parmi nous ; il fut introduit par Raisant, qui voulait s'en servir pour dominer le comité.

« Raban est un homme étourdi, impétueux, compromettant. Il fut saisi, et était impossible qu'il ne le fût pas. Vous ne parlez du Dubois ; il ne se souciait pas d'entrer dans l'association, mais il se mettait à ma disposition pour se battre. Lamieussens a été accusé, moi, d'avoir vendu l'affaire Raban. De sa prison de Sainte-Pélagie, Raisant attaquait l'association, par de continues intrigues. Le gouvernement, en l'envoyant à Douliac, rendit la vie à l'association. L'organisation fut renouée : on s'occupa de recrutement, d'octobre 1838 jusqu'en février 1839. A cette époque, Lamieussens voyageait, mais ses voyages n'avaient aucun but politique.

« La société n'a été pour rien dans les émeutes d'avril, aux abords de la chambre des députés et à la rue Saint-Denis.

« Notre calcul était de ne pas bouger et d'éclater tout à coup. Les émeutes d'avril étaient spontanées, telles que celles de 1831, et 1832, aussi n'avaient-elles pas de consistance. Quant à nous, en mars 1839, nous comptions 850 hommes. Les émeutes d'avril donnèrent naissance à une autre société parallèle à la nôtre : l'effervescence du public réveilla quelques anciens meneurs qui formèrent la société des Montagnards. C'était une véritable anarchie. Les meneurs étaient nombreux, et ils étaient tous soldats. Tout se bornait à 20 ou 25 criards : Pornin, Vachet et autres. Il allaient répétant sans cesse : « Nous marcherons demain, nous marcherons tel jour ; » et ils ne paraissaient jamais, parce qu'ils n'avaient pas de monde derrière eux. Ils faisaient à merveille les affaires du gouvernement. Ils ébranlaient nos Saisons par leurs criailleries, répétant sans cesse que nous étions exclusifs, que ne voulions pas nous joindre avec eux, que nous ne voulions pas agir ; ils mirent en désordre le quartier Saint-Antoine ; il fallut les dissoudre.

« Arriva le 12 mai. Voici les motifs qui nous engagèrent à agir. En premier lieu la crise ministérielle, qui produisit un mécontentement général. Si le ministère avait été formé le jeudi, nous n'aurions pas pris les armes le diman-

che ; nous comptions aussi sur les souffrances du commerce. D'un autre côté, les Montagnards menaçaient de dissoudre la société par leurs intrigues, enfin, il y avait parmi les nôtres un cri général et irrésistible de combat.

« Le moment était bien choisi ; la bourgeoisie était désaffectionnée. Si nous avions pu tenir vingt-quatre heures, nous regardions le gouvernement comme perdu. Nous avons précipité l'action, de peur que le ministère ne parût. Nous étions dans la nécessité d'agir pour éviter de nous dissoudre. Quant aux préparatifs, nous avons renoncé à faire des munitions en masse ; nous trouvions plus prudent de les fabriquer en détail. Nous pensions, de cette manière, éviter les investigations de la police.

(L'fin à demain.)

**THEATRE-ROYAL-FRANCAIS DE LA HAYE.**

Jeudi 6 Avril 1848. — (Représentation n° 117.)

**Les Martyrs,**

grand-opéra en quatre actes, paroles de M. Scribe, musique de Donizetti.

On commencera à 7 heures.

**Cours des Fonds Publics.**

Bourse de Paris du 3 Avril.

INT.	2 AVRIL.	COMPT.	BIN COUR.
France	Cinq pour cent	55	
	Trois pour cent	35 25	
	» nouveau		
	Emprunt Ardoin 3 p. 0/0		
	Anc. différés		
Espagne	Nouv. d'été		
	Passive		
Naples	Certificats Falconet		
Pays-Bas	Dette active		
	Dette active		
Belgique	Ditto		
	Banque belge		

Bourse de Paris du 4.

La bourse a été fort agitée aujourd'hui par des bruits de guerre, et les cours de toutes les valeurs ont éprouvé une nouvelle baisse. La rente a été très affectée et elle a baissé un moment de 4 fr. sur la cote de samedi. On a répandu le bruit que la banque de France allait être autorisée à porter à 500 millions le chiffre de l'émission de ses billets, et que les titres de l'ancienne liste civile lui seraient livrés comme garantis des nouvelles émissions.

Les chemins de fer ont suivi le mouvement de baisse de la rente et toutes les lignes étaient offertes.

Le 3 p. c. a fléchi de 39 fr. à 35 fr. 25 c. et reste à ce cours avec 4 fr. de baisse sur samedi.

Le 5 p. c. a fait 59 fr. et 54 fr. 25 c. et reste à 55, avec 2 fr. de baisse sur la dernière cote.

La banque de France a fléchi de 40 fr. à 1,135 ; les 4 canaux de 15 à 720 ; les obligations de la ville de 25 fr. à 960.

Bourse d'Amsterdam du 4 Avril.

Métalliques, 5 % — Naples, 5 % s. — Ard., 5 % G. — Dette différée ancienne. — Passive 5 % — Lots de Hesse. — Cours après la Bourse, 22 heures, Ardoinj.

Bourse de Londres du 4.

3 % Cons. 81 1/2. — 2 1/2 % Holl. 36, 38. — 4 % id. 54, 56. — Esp. 5 % 10 1/2, 11. — 3 % 18 1/2, 19 1/2. — Portug. 4 %.

Bourse de Vienne du 26 Mars.

Métalliques 5 % 74. — Lots de fl. 500, 136. — Lots de fl. 250, 91. — Actions de la banque 1195.

**CHEMIN DE FER HOLLANDAIS. — PERIODE D'HIVER.**

**HEURES DE DÉPART :**

**D'Amsterdam à Rotterdam.**

AU DÉPART D'AMSTERDAM :	DE ROTTERDAM.	DE BAREM.	DE VOULLENZANG.	DE VEENBERG.	DE WARHOOP.	DE LEIDE.	DE VOORSCHOTEN.	DE LA HAYE.	DE BOMBYL.	DE DIJLT.	DE SCHIEDAM.	ARRIVÉE A ROTTERDAM.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
9-00	9-35	9-49	9-59	10-20	10-32	10-42	11-2	11-9	11-19	11-35	11-55	12-05
11-15	11-45	5-19	5-29	5-50	6-2	6-12	6-32	6-38	6-49	7-8	7-15	
4-30	5-5	8-19	8-30	8-51	9-3	9-18	9-33	9-46	9-57	10-16	10-23	

**De Rotterdam à Amsterdam.**

DÉPART DE ROTTERDAM.	DE SCH. ENNH.	DE BELFT.	DE SAWIK.	DE LA HAYE.	DE VOORSCHOTEN.	DE MÈDE.	DE WARHOOP.	DE VEENBERG.	DE VOULLENZANG.	DE BAREM.	ARRIVÉE A AMSTERDAM.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
8-00	8-12	8-31	8-37	8-48	9-3	9-13	9-24	9-45	9-56	10-15	10-45
12-00	12-11	12-29	12-45	1-1	1-7	1-17	1-38	1-49	2-0	2-15	2-45
3-00	3-12	3-31	3-37	3-48	4-3	4-18	4-25	4-46	4-56	5-15	5-45
5-30	5-42	6-2	6-9	6-12	6-33	6-43	6-54	7-15	7-26	7-45	8-15
7-45	7-57	8-16	8-22	8-33	8-48	9-3	9-10	9-31	9-42	10-1	10-30

**Chemin de Fer rhénan.**

PERIODE D'HIVER. — Commencant le 5 octobre 1847.

D'AMSTERDAM A UTRECHT ET ARNHEM.			D'ARNHEM A UTRECHT ET AMSTERDAM.		
Départ d'Amsterd.	Départ d'Utrecht.	Arrivée à Arnhem.	Départ d'Arnhem.	Départ d'Utrecht.	Arrivée à Amsterd.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
7 45	8 55	10 35	7 10	8 50	10 —
2 55	1 5	2 45	1 30	1 10	2 20
15 27	6 37	8 17	8 25	5 15	6 25

**LA HAYE, chez L. Copola, marchand, n° 75.**  
Dépôt général à Amsterdam chez M. Schooneveld et J. Bourssteeg, et à Rotterdam, chez S. van Weyn Smeets Hoofschoor.